

## Catalogue en ligne

### INTERNET

(sites des bibliothèques du réseau )

- [www.mdt.monthey.ch](http://www.mdt.monthey.ch)

- [www.bibliovalais.ch](http://www.bibliovalais.ch)

Tout lecteur de moins de 18 ans doit présenter une autorisation écrite de leur représentants légaux pour accéder à internet.

La réservation du poste est conseillée.

L'accès internet est payant : CHF 1.- par demi-heure. Ce montant est payable auprès de la bibliothécaire avant l'utilisation.

L'usage de CD et clés USB privés sont strictement interdits.

La consultations de sites contraires à l'éthique humaine (sites X, extrémistes, etc.) sont également prohibés. Tout contrevenant sera interdit d'accès à internet.

## INSCRIPTION

Tout lecteur souhaitant s'inscrire à la bibliothèque s'y présentera muni d'une pièce d'identité. Un formulaire d'inscription devra être rempli et signé après avoir pris connaissance du règlement y relatif. L'inscription est gratuite.

Une carte avec code-barres sera remise au lecteur. En cas de perte ou de remplacement de celle-ci, un montant de CHF 5.- sera perçu. Cette carte est individuelle : chaque lecteur en est responsable. Les enfants jusqu'en 6<sup>ème</sup> primaire peuvent, s'ils le désirent, laisser leur carte à la bibliothèque afin d'éviter sa perte.

### EXCEPTION

Toute personne séjournant temporairement en Suisse (touristes) souhaitant emprunter des documents peut le faire moyennant une caution de CHF 100.-. Cette caution lui sera restituée lors du retour des documents.

## PRÊT

La consultation et le prêt à domicile des documents sont gratuits. Vous pouvez soutenir la bibliothèque en contractant une carte de soutien de CHF 20.-. Merci d'avance.

Les ouvrages de références (encyclopédies...) sont par contre à consulter sur place. La carte est obligatoire pour tout emprunt et retour de documents.

Cette carte donne droit à l'emprunt de 3 documents (livres, DVD, BD) ; la durée du prêt est de 1 mois au maximum. Le prêt peut être prolongé sur demande avant l'échéance.

## COMMENT NOUS ATTEINDRE...

TEL.: 024/481 84 93

[bibliotheque1898@bluewin.ch](mailto:bibliotheque1898@bluewin.ch)

# Bibliothèque de St-Gingolph

## OUVERTURE AU PUBLIC



### DE SEPTEMBRE À JUIN

LE MARDI 16h00 à 18h30

LE VENDREDI 09h00 à 11h00 15h30 à 19h00

### DE JUILLET À AOÛT

LE MARDI ET LE VENDREDI MATIN 09h00 à 11h00

La bibliothèque communale de St-Gingolph est au service de l'ensemble de la population de la commune en tant que centre d'information, de rencontre, de formation et de loisirs.

## RÈGLEMENT EN BIBLIOTHÈQUE

### Comportements des lecteurs

- \* Le public est tenu d'avoir le plus grand soin des documents ; il en demeure responsable. Il est interdit d'y faire des annotations, de corner les pages ou de prendre des décalques.
- \* La personne qui tâte, détériore ou perd un document, a l'obligation de le remplacer ou de le payer.
- \* Le lecteur peut faire des propositions d'achats. Celles-ci seront prises en compte, dans la mesure du possible, lors des acquisitions.
- \* Il respecte le lieu de la bibliothèque ainsi que les usagers.

### Pour une recherche sur internet :

Une demi-heure : CHF 1.-

Une heure : CHF 2.-

### Pour des photocopies :

En noir et blanc 0.20 cts

En couleur 0.40 cts

- \* La bibliothèque est accessible aux classes de l'école de ST-GINGOLPH Suisse et France en dehors des heures d'ouverture.

Ces heures où l'on a envie de lire  
Quelque chose d'absolument beau  
Le regard fait le tour de la bibliothèque,  
Et il n'y a rien.  
Puis on se décide à prendre  
N'importe quel livre,  
Et c'est plein de belles choses...

JORGE LUIS BORGE



### PRÊT INTER-BIBLIOTHÈQUE

LES OUVRAGES QUI NE SE TROUVENT PAS EN CES MURS PEUVENT ÊTRE EMPRUNTÉS DANS UNE AUTRE BIBLIOTHÈQUE (PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE À LAQUELLE LE LECTEUR EST AFFILIÉ). LE PRÊT INTER-BIBLIOTHÈQUE EST DE CHF 3.- PAR LIVRE.

### PRÊT EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DU CHABLAIS

LA CARTE PERMET AUX LECTEURS DE SE RENDRE DANS LES BIBLIOTHÈQUES AFFILIÉES AU RÉSEAU ET D'UTILISER CELLE-CI POUR Y EFFECTUER DES EMPRUNTS.

LE LECTEUR PEUT ÉGALEMENT CONSULTER LA BASE DE DONNÉES CHABLAISIENNE (OPSYS) OU LA BASE VALAISANNE (BIBLIOTHÈQUE CANTONALE) VIA INTERNET.

### RAPPELS

Le lecteur est prié de respecter les délais impartis. En cas de retard, les rappels se feront par courrier postal.

L'amende est de :

1<sup>er</sup> rappel : CHF 1.-

2<sup>ème</sup> rappel : CHF 5.-

3<sup>ème</sup> rappel : CHF 10.-

4<sup>ème</sup> rappel : facturation des ouvrages manquants.